

Je dis que la gestion au sein du gouvernement doit être plus efficace. Je ne suis pas seul de cet avis; la même opinion se trouve fort bien exprimée dans le Sixième exposé annuel du Conseil économique du Canada, à la page 173, et je cite:

Le secteur gouvernemental est aujourd'hui si vaste, et ses revenus et dépenses influent directement ou indirectement sur un si grand nombre d'aspects de nos objectifs économiques et sociaux, qu'il est urgent de mettre au point des mécanismes plus efficaces d'administration de nos affaires dans ce secteur déterminant de notre vie nationale. Les gouvernements font face, à l'heure actuelle, à de graves problèmes de choix entre un grand nombre de besoins concurrents. Ils ne sont pas poussés par le motif des profits à établir des normes d'efficacité et de rendement.

Nous en avons eu l'exemple classique. Nous n'avons qu'à lire les critiques formulées dans son rapport par l'auditeur général sur la mauvaise administration des affaires de l'Expo. Et le Conseil poursuit en ces termes:

Pourtant, une efficacité plus grande dans la fourniture des biens et des services publics, comme les services de santé et d'enseignement, pourrait vraisemblablement conduire à de très grandes économies de ressources, qu'il serait alors possible d'employer à la satisfaction d'autres besoins urgents.

● (5.50 p.m.)

Les Canadiens veulent connaître l'actif de l'Expo 67, savoir en quoi il consiste et ce qu'il représente. Pourquoi tout ce mystère au sujet de la disposition dont il s'agit ici? Que cherche à dissimuler le gouvernement? Le ministre nous demande de lui donner carte blanche pour la disposition de biens dont tous les Canadiens ont fait les frais. C'est refuser littéralement aux Canadiens l'occasion de faire des offres. On nous demande également de payer 125 millions de dollars au titre des comptes à recevoir «Expo Guarantees».

La façon de procéder exposée dans le projet de loi ne peut que miner la confiance des Canadiens dans notre régime démocratique, dans le gouvernement, et tourner en dérision, si je puis dire, la «société juste» préconisée par le premier ministre (M. Trudeau). On ne saurait à l'heure actuelle qualifier le gouvernement de juste ou équitable.

J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) nous dira bientôt la façon dont il entend exercer le pouvoir, pour ainsi dire totalitaire, que lui confère le projet de loi. Bien des régions du Canada ont fait des sacrifices pour célébrer notre centenaire. Les frais de bon nombre de célébrations ne sont pas encore acquittés. Dans ma circonscription, nous comptons plusieurs programmes du centenaire. Ma ville natale, Lunenburg, possède le seul musée flottant qui existe au Canada, fondé à l'occasion du centenaire.

[M. Crouse.]

C'est une des dernières répliques flottantes de l'ancienne goélette *Bluenose*. Le comité du centenaire demande à ses administrés, un peu plus de 3,000 personnes, de fournir \$60,000 pour la construction d'un poste d'amarrage permanent pour ce navire. Le ministre doit comprendre les difficultés que cela représente pour ces gens.

Si nous sommes prêts à consacrer de l'argent à l'Expo nous devrions assurément l'être aussi à payer certains des autres déficits. J'aimerais entendre le ministre sur ce sujet qui est d'une importance si vitale pour chacun dans le pays. Le fin fond de l'histoire, c'est que le gouvernement n'a pas les rênes bien en mains lorsqu'il s'agit des questions financières. Il n'a ni objectifs ni plans véritables. Aussi tourne-t-il en rond tandis que l'économie est entraînée dans le gouffre de l'inflation. Il n'a ni objectifs, ni priorités. Le gouvernement manque d'imagination mais je sais que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous saura gré de lui offrir cette occasion d'examiner la politique de gaspillages et d'extravagances de son gouvernement lorsque le comité sera saisi de cette mesure. J'espère que les recommandations de celui-ci comporteront des mesures destinées à contrôler la disposition des avoirs de l'Expo. J'espère que ces recommandations ne seront pas rejetées par le ministre mais qu'il les examinera et les pèsera avec soin.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la présidence déclare qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre de nous indiquer les travaux pour demain et vendredi?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons demain, en premier lieu, l'étude de la mesure dont la Chambre est maintenant saisie. Il s'agit de l'article n° 8 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Puis, nous passerons à l'article n° 11, bill concernant les enfants des morts de la guerre, inscrit au nom du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Nous étudierons ensuite l'article n° 19, bill modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Nous continuerons avec l'article n° 4, bill modifiant la loi sur les juges, et enfin avec l'article n° 23, bill concernant l'expropriation. Nous espérons être en mesure, demain ou vendredi, d'annoncer de